



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Nord
Préfecture du Pas-de-Calais**



Bureau des procédures environnementales

Communes de GRAVELINES, BOURBOURG, CRAYWICK, LOON-PLAGE et SAINT-GEORGES-SUR-L'AA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'ÉNERGIE

La société EDF, dont le siège social est situé 22-30 AVENUE DE WAGRAM 75382 PARIS CEDEX 08 et la société réseau de transport d'électricité (RTE), dont le siège social est situé « Immeuble Window 7C », place du Dôme à 92073 LA DEFENSE, ont déposé conjointement des demandes en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de travaux préparatoires du projet d'implantation d'une paire de réacteurs électronucléaires de type EPR2 à GRAVELINES, ainsi que les autorisations nécessaires au raccordement au réseau de transport d'électricité.

L'enquête publique unique porte sur :

- la demande d'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, au bénéfice de la société EDF, pour la construction d'une paire de réacteurs EPR2 ;
- la demande de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) au bénéfice de la société EDF, au titre du code de l'urbanisme et de l'article 8 de la loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes, pour une partie des terrains destinés à accueillir le projet EPR2 ;
- la demande d'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, au bénéfice de la société RTE, pour le raccordement électrique nécessaire au bon fonctionnement des EPR2 ;
- les demandes de déclarations d'utilité publique, au titre du code de l'énergie, au bénéfice de la société RTE, pour la création des futures :
 - lignes aériennes à 400 000 volts d'évacuation de la production des EPR2 ;
 - lignes souterraines à 400 000 volts d'alimentation des auxiliaires EPR2 ;
 - lignes souterraines à 225 000 volts nécessaires à la réalisation du raccordement des lignes électriques aériennes d'évacuation de l'énergie produite par les EPR2 ;
 - lignes souterraines à 90 000 volts d'alimentation du chantier EDF.

L'enquête publique inclut également les aménagements et constructions projetés au sein du poste électrique de FLANDRE MARITIME.

Ces demandes sont soumises à l'enquête publique unique, **pendant 32 jours consécutifs, du mardi 14 avril à 9h au vendredi 15 mai 2026 à 17h inclus.**

Un exemplaire du dossier sous format papier contenant les pièces produites au soutien des différentes demandes et notamment l'étude d'impact, un résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, son mémoire en réponse, les avis des collectivités territoriales ainsi que le bilan de la concertation préalable sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit du mardi 14 avril à 9h au vendredi 15 mai 2026 à 17h inclus en mairies de GRAVELINES (siège de l'enquête), BOURBOURG, CRAYWICK, LOON-PLAGE et SAINT-GEORGES-SUR-L'AA où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des mairies et ainsi qu'en sous-préfecture de DUNKERQUE, sous réserve de fermeture exceptionnelle. Ce même dossier sera également accessible sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/autorisation-environnementale-gravelines> et sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Nucleaire>).

Un poste informatique sera à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous. Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier susmentionné, auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Afin de pouvoir consulter le dossier au format numérique, un poste informatique sera mis également à la disposition du public en mairie de BERGUES, CAPELLE-LA-GRANDE, GRAND-FORT-PHILIPPE, GRANDE-SYNTHÉ, HONDSCHOOTE, SPYCKER, MARDYCK (DUNKERQUE) dans le département du Nord et COQUELLES, OYE-PLAGE et VIEILLE-ÉGLISE dans le département du Pas-de-Calais.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la société EDF à l'adresse Tour Légende (PB6) - 38^e étage – 20 place de la Défense 92800 PUTEAUX et plus particulièrement à Monsieur Xavier GRUZ - dstid-dpn-permitting-instruction-gravelines@edf.fr et concernant le raccordement électrique auprès de la société RTE à l'adresse 2 rue Louis Delos TSA 71012 à 59012 MARCQ-EN-BARŒUL, et plus particulièrement à Monsieur François MAILLARD – francois.maillard@rte-france.com.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- par écrit sur le registre d'enquête publique tenu à sa disposition, en mairie de GRAVELINES, BOURBOURG, CRAYWICK, LOON-PLAGE, SAINT-GEORGES-SUR-L'AA et en sous-préfecture de Dunkerque ;
- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/autorisation-environnementale-gravelines> ;
- par courriel à l'adresse autorisation-environnementale-gravelines@mail.registre-numerique.fr ;
- par oral à la commission d'enquête pendant ses permanences ;
- par voie postale auprès de la mairie siège de l'enquête : mairie de GRAVELINES, place Albert Denvers, rue des Clarisses, 59820 GRAVELINES, jusqu'à la date de clôture de l'enquête à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Le public est averti que les observations portées sur le registre papier seront reportées sur le registre numérique et donc visibles de tous sur internet.

Les membres de la commission d'enquête désignés par le président du tribunal administratif de Lille (M. Didier CHAPPE, président et M. Patrice CHASSIN, M. Jean-Paul DELVART, membres titulaires et M. Yves REUMAUX, membre suppléant) se tiendront à la disposition du public :

Lieu	Dates des permanences	Horaires	Lieu	Dates des permanences	Horaires
Mairie de GRAVELINES (siège de l'enquête publique) Place Albert-Denvers rue des Clarisses	mardi 14 avril 2026 (ouverture de l'enquête publique)	de 9h à 12h	Mairie de GRANDE-SYNTHÉ Place François-Mitterrand	mercredi 29 avril 2026	de 14h à 17h
Mairie de GRAND-FORT-PHILIPPE 1 rue Jules Merlin Lavallée	mercredi 15 avril 2026	de 14h à 17h	Mairie de COQUELLES 980 Avenue Charles de Gaulle	lundi 4 mai 2026	de 9h à 12h
Mairie de OYE-PLAGE 87 place de l'Union européenne	jeudi 16 avril 2026	de 14h à 17h	Mairie de BERGUES Place de la République	lundi 4 mai 2026	de 14h à 17h
Mairie de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA 123 rue Raymond-Verva	vendredi 17 avril 2026	de 9h à 12h	Mairie de BOURBOURG Place de l'Hôtel de Ville	mardi 5 mai 2026	de 14h à 17h
Mairie de BOURBOURG Place de l'Hôtel de Ville	lundi 20 avril 2026	de 9h à 12h	Mairie de HONDSCHOOOTE 1 Bis Place du Général de Gaulle	jeudi 7 mai 2026	de 9h à 12h
Mairie de CAPPELLE-LA-GRANDE 2 rue de la Mairie	lundi 20 avril 2026	de 14h à 17h	Mairie de GRAND-FORT-PHILIPPE 1 rue Jules Merlin Lavallée	jeudi 7 mai 2026	de 14h à 17h
Mairie de CRAYWICK 284 rue de l'Aven	mardi 21 avril 2026	de 8h30 à 11h30	Mairie de OYE-PLAGE 87 place de l'Union européenne	mardi 12 mai 2026	de 9h à 12h
Mairie de LOON-PLAGE 27 place de la République	jeudi 23 avril 2026	de 9h à 12h	Mairie de LOON-PLAGE 27 place de la République	mardi 12 mai 2026	de 14h à 17h
Mairie de MARDYCK Place du Village	jeudi 23 avril 2026	de 14h à 17h	Mairie de SPYCKER 6 avenue Raphaël-Pigache	mercredi 13 mai 2026	de 15h à 18h
Mairie de VIEILLE-EGLISE 165 rue du Village	vendredi 24 avril 2026	de 16h à 19h	Mairie de GRAVELINES (siège de l'enquête publique) Place Albert-Denvers rue des Clarisses	Vendredi 15 mai 2026 (fermeture de l'enquête publique)	de 14h à 17h
Mairie de GRAVELINES Place Albert-Denvers Rue des Clarisses	mercredi 29 avril 2026	de 9h à 12h			

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Information-et-participation-du-public/Nucleaire>), à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies de GRAVELINES, BOURBOURG, CRAYWICK, LOON-PLAGE et SAINT-GEORGES-SUR-L'AA pendant une durée d'un an.

À l'issue de cette phase d'enquête, les décisions suivantes seront susceptibles d'être prises :

Bénéficiaire	Autorisation sollicitée	Forme de l'autorisation et autorité compétente pour autoriser la demande
EDF	Autorisation environnementale	Décret
	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)	Décret
RTE	Autorisation environnementale	Arrêté du préfet du Nord
	Déclaration d'utilité publique (DUP) pour la création des futures lignes aériennes à 400 000 volts d'évacuation de la production des EPR2	Arrêté du ministre en charge de l'énergie
	DUP pour la création des futures lignes souterraines à 400 000 volts d'alimentation des auxiliaires EPR2	Arrêté du ministre en charge de l'énergie
	DUP pour la création des futures lignes souterraines à 225 000 volts	Arrêté du préfet du Nord
	DUP pour la création des futures lignes souterraines à 90 000 volts d'alimentation du chantier EDF	Arrêté du préfet du Nord
	Approbation de projet d'ouvrage (APO) pour la création des futures lignes aériennes à 400 000 volts d'évacuation de la production des EPR2	Arrêté du préfet du Nord